

propriétés, (i) quel est le total des placements représentés par les opérations de la Commission?

2. En dollars, quel est le montant total des faveurs accordées par les diverses lois remédiales?

3. Quelles sont les pertes réelles, vérifiées, provenant de la vente d'obligations acceptées par la Commission?

4. Durant chacune des années 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, combien de colons dans chaque province ont tiré parti du plan de crédit de un dollar pour un dollar?

5. (a) Combien de débiteurs de la Commission ont soumis des propositions en vertu de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, (b) quel est le total des dettes en jeu, (c) quel a été le total de la réduction pour chaque catégorie de colons, (d) quelle a été la moyenne de la diminution de la dette pour chaque catégorie?

6. (a) Quel est le nombre total de fermes disponibles, le nombre de fermes louées en 1937, et le nombre de fermes inoccupées en 1937, (b) quel est le nombre de fermes remises aux municipalités et aux provinces en vertu de l'article 21 (a) de la loi?

COMITÉ DES INSTRUMENTS ARATOIRES

EXAMEN, AU COURS DE LA PRÉSENTE SESSION, DU
SECOND RAPPORT, DÉPOSÉ LE 8 AVRIL 1937

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING
(premier ministre) propose:

Que soit pris en considération par la Chambre durant la présente session du Parlement, le second rapport du Comité spécial de la Chambre, institué le 1er février 1937, pour continuer et compléter une enquête que le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation avait commencée en vertu d'une résolution de la Chambre, le 2 mars 1936, sur les causes profondes des prix élevés des instruments aratoires, et, d'une façon particulière, sur la hausse des prix durant l'année 1936, rapport présenté à la Chambre le 8 avril 1937.

Les honorables membres se rappelleront qu'au cours de la session de 1936, la Chambre adopta une résolution, le 2 mars, chargeant le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation de faire enquête sur les causes profondes des prix élevés des instruments aratoires, et, d'une façon particulière, sur la hausse des prix durant l'année 1936. Au cours de la session de 1937, un comité spécial de la Chambre fut institué, le 1er février, pour continuer l'enquête commencée l'année précédente.

Le comité spécial présenta son second rapport à la Chambre le 8 avril 1937. L'occasion de lui consacrer une attention spéciale ne se présentant pas, la Chambre ne put procéder à l'adoption. La Chambre se rappellera que nous avons le souci de proroger assez tôt pour permettre à certains d'entre nous d'assister aux cérémonies du couronnement dans la métropole, et le Gouvernement prit l'engagement de laisser proposer l'adoption du rapport à la présente session, si l'on n'insistait pour obtenir cette adoption pendant la session alors en cours.

L'étude d'un rapport déposé au cours d'une session antérieure est une innovation à la Chambre des communes du Canada, mais la procédure suivie à Westminster nous offre, cependant un précédent. On trouvera la citation à l'appui dans les *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne, au paragraphe 659, qui suit:

Par une motion à cet effet, la Chambre de la Grande-Bretagne a étudié un rapport de comité déposé au cours d'une session antérieure.

Le fait est rapporté dans les *Journaux anglais*, au volume 86. J'ai ici une copie du compte rendu publié dans ce volume. Aux pages 554 et 555 de la troisième édition de son ouvrage, Bourinot dit également que la façon de procéder que je propose est régulière. Voici ses paroles:

Il (le rapport) reste dans les *Journaux* de la Chambre et en la possession de celle-ci, pour inspirer ou motiver les autres délibérations qui peuvent être jugées pertinentes ou nécessaires.

L'adoption de la résolution à l'étude va permettre à la Chambre d'étudier le rapport au moment opportun, au cours de la présente session.

M. DENTON MASSEY (Greenwood):
Monsieur l'Orateur, il est question des écremeuses dans les recommandations du comité auxquelles le premier ministre (le très honorable Mackenzie King) a fait allusion.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce sera au moment où la motion tendant à l'adoption sera présentée qu'il conviendra de discuter le rapport.

M. MASSEY: Je ne me proposais pas de discuter le rapport. J'allais signaler que les fabricants canadiens d'écremeuses n'ont pas témoigné au cours de cette enquête, et pourtant l'une des recommandations du rapport porte sur les écremeuses. Je pensais qu'il conviendrait peut-être de convoquer de nouveau le comité, afin qu'il puisse entendre des témoignages sur un sujet sur lequel personne n'a témoigné devant lui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je répondrais à mon honorable ami que le comité a présenté son rapport à la Chambre. Ce rapport était complet lorsque la Chambre fut invitée à l'adopter à la dernière session. Le Gouvernement prit alors l'engagement de fournir, à la présente session, l'occasion d'en proposer l'adoption, et il se croit dans l'obligation de tenir parole.

M. MASSEY: Il me semble que le comité devrait achever son travail avant que l'on nous invite à adopter son rapport. Il se peut que le comité croit avoir achevé sa tâche, mais les honorables députés qui ont eu le temps de parcourir le rapport peuvent constater que l'une de ses recommandations s'inspire de renseignements tout à fait insuffisants.